



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan de la campagne d'inspections sur la production et le tri de déchets dans les installations classées pour la protection de l'environnement nivernaises et icaunaises – octobre 2021

Besançon, le 16 décembre 2021

L'inspection des installations classées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a mené une campagne d'inspections au mois d'octobre 2021 sur la prévention de la production des déchets et leur tri dans les installations classées pour la protection de l'environnement, tous secteurs d'activité confondus. 17 sites ont été inspectés, 7 dans la Nièvre et 10 dans l'Yonne.

Les contrôles menés ont permis de constater que les obligations réglementaires sont, de manière générale, respectées (mise en place d'un registre des déchets, déclaration annuelle des émissions polluantes, tri 5 flux des déchets, campagne de réduction de la production de déchets).

En outre, certains exploitants se sont engagés dans des initiatives à encourager telles que la démarche « zéro enfouissement » et le partenariat avec l'association locale « Au bonheur des chutes » pour le recyclage de certains déchets. De même, l'ADEME a été sollicitée plusieurs fois en soutien au développement de lignes de recyclage de rebuts de production sur les sites.

Néanmoins, il est noté qu'un effort doit être fait dans la majorité des sites inspectés sur le tri des matières valorisables jetées dans les bennes des déchets ultimes (gobelets en carton, bouteilles en plastique ou canettes en métal...).

Les rapports de visite d'inspection des installations classées seront consultables sur le site internet Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 et le Plan Régional Bourgogne Franche-Comté de Prévention et de Gestion des Déchets qui l'accompagne visent à réduire la part de déchets non dangereux admis en centre d'enfouissement. La prévention de la production de déchets par les industriels et leur tri à la source sont donc essentiels.

Pour en savoir plus :

- Sur le tri 5 flux : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1951-obligation-tri-5-flux-9791029708374.html>
- Sur la Loi TECV : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>
- Sur le PRPGD : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-a8787.html>

Photographies d'illustration prises pendant les contrôles (vérification des conditions de stockage des déchets dangereux)



Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

